

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1980

présenté par
le Gouvernement

AVANT L'ARTICLE 37

À la fin de l'intitulé du chapitre, substituer au mot :

« malades »

le mot :

« usagers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.